

70510 - Modernisation du réseau routier

**RD2 Gamsheim -
Convention de superposition d'affectation et convention
d'entretien**

CP/2020/321

Service chef de file :

M2 - Investissements routiers

Services associés :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

A72020 - Direction adjointe des Affaires Juridiques

Résumé :

En partenariat avec l'Union Européenne (programme INTERREG V Rhin Supérieur), l'Etat français, les acteurs locaux (Commune de Gamsheim, Communauté de Communes du Pays Rhénan, Passage 309 – Association transfrontalière de développement touristique du site rhénan de Gamsheim/Rheinau et environs), VNF, et EDF-CERGA, le Département du Bas-Rhin a réalisé la traversée sécurisée du Rhin pour cyclistes et piétons le long de la RD2 entre Gamsheim et Rheinau. Ces partenariats sont formalisés par des conventions passées avec l'Etat et les collectivités publiques.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de la convention de superposition d'affectation et de la convention d'entretien avec respectivement l'Etat, VNF, CERGA et la Commune de Gamsheim d'une part, et la Commune de Gamsheim et la Communauté du Pays Rhénan d'autre part.

En 2008, le Département du Bas-Rhin a décidé d'accompagner l'opération transfrontalière de franchissement sécurisé du Rhin entre Gamsheim et Rheinau pour les cyclistes et les piétons en participant financièrement au projet et en assurant la maîtrise d'ouvrage pour la partie française. Il s'agissait de créer un cheminement en site propre le long de la RD2, avec élargissement des ponts sur les écluses, réalisation de passerelles et de cheminements destinés aux cyclistes et piétons.

C'est dans ce cadre que le présent rapport propose à la Commission Permanente de conclure des conventions destinées à pérenniser les aménagements réalisés.

Depuis 2018, grâce à un investissement départemental de 1 M€ TTC, les réalisations successives permettent maintenant d'assurer une traversée sécurisée du Rhin pour cyclistes et piétons le long de la RD2 entre Gamsheim et Rheinau.

Afin de permettre au Département et aux collectivités locales d'entretenir et d'exploiter les aménagements réalisés, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention à conclure avec :

- l'Etat, VNF, CERGA et la commune de Gamsheim pour la superposition d'affectation,
- la Commune de Gamsheim et la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour l'entretien.

Ces conventions définissent les charges et obligations respectives, les superpositions d'affectation ainsi que les modalités de gestion et d'entretien des ouvrages réalisés. Elles définissent les engagements réciproques des cocontractants sur les principes habituels.

Pour la gestion future et l'entretien :

- la Commune de Gamsheim s'engage notamment à :
 - prendre et exercer les mesures de police sur la partie de l'aménagement réalisé relevant de sa compétence ;
- la Communauté de Communes du Pays Rhénan s'engage à :
 - assurer l'entretien courant du cheminement ouvert aux cyclistes et piétons ;
- le Département pour sa part :
 - assure les grosses réparations ;
 - réalise et entretient le jalonnement directionnel ;
 - prend et exerce les mesures de police sur la partie de l'aménagement réalisé relevant de sa compétence.

La Commission Territoriale Nord, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes du projet de convention à conclure entre l'Etat, VNF, CERGA et la Commune de Gamsheim, jointe en annexe ;

- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Pays Rhénan et la Commune de Gamsheim,

jointe en annexe ;

- autorise son Président à signer ces 2 conventions.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY